



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 20501

## Texte de la question

M. Olivier Faure attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la dynamique très encourageante concernant la baisse du nombre de morts sur la route. En dix ans la mortalité routière a été divisée par deux alors que dans le même temps le trafic a progressé d'environ 10 %. Ainsi, le nombre de tués sur la route a décru de 8,8 % en janvier 2013 par rapport à janvier 2012, de même que le nombre d'accidents corporels (- 6,9 %). La politique menée contre ce fléau est essentielle, aussi il lui demande quels outils le Gouvernement compte mettre en place pour accentuer cette dynamique.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur a réinstallé le conseil national de la sécurité routière (CNSR) le 27 novembre 2012 afin de proposer au Gouvernement des mesures permettant d'atteindre un nouvel objectif de diviser par deux, d'ici à 2020, le nombre de morts sur nos routes. Le CNSR mène ses travaux en concertation avec les différents acteurs de la route. Le conseil national de la sécurité routière a organisé ses travaux en créant quatre commissions : « alcool, stupéfiants, vitesse », « deux-roues et deux-roues motorisés », « outils technologiques et infrastructures routières », « jeunes et éducation routière ». Il est aidé dans ses travaux par un comité des experts qu'il a nommé le 13 février 2013 lors de sa deuxième réunion plénière. Le ministre de l'intérieur s'appuiera au cours de l'année sur les propositions du conseil national de la sécurité routière, résultant d'une large concertation pour prendre de nouvelles mesures pour poursuivre la diminution du nombre de tués et de blessés sur nos routes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Faure](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20501

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2430

**Réponse publiée au JO le :** [28 mai 2013](#), page 5581